



MUNICIPALITÉ SAINT-ADRIEN
1589, rue Principale
Saint-Adrien (Québec) J0A 1C0
Tél. : (819) 828-2872 Téléc. : (819) 828-0442

Aux contribuables de la susdite municipalité

**AVIS PUBLIC – ENTRÉE EN VIGUEUR DU RÈGLEMENT NUMÉRO
410 CRÉANT UN PROGRAMME D'AIDE FINANCIÈRE VISANT À
FAVORISER L'AJOUT DE LOGEMENTS LOCATIFS SUR LE
TERRITOIRE DE LA MUNICIPALITÉ**

AVIS PUBLIC EST DONNÉ DE CE QUI SUIT :

Lors d'une séance ordinaire tenue le 7 juillet 2025, le conseil de la Municipalité de Saint-Adrien a adopté le *Règlement numéro 410 créant un programme d'aide financière visant à favoriser l'ajout de logements locatifs sur le territoire de la Municipalité.*

L'objet de ce règlement est de permettre à la Municipalité d'octroyer une aide financière pour favoriser l'ajout de logements locatifs sur le territoire de la Municipalité, aux conditions prévues au règlement.

Le *Règlement numéro 410 créant un programme d'aide financière visant à favoriser l'ajout de logements locatifs sur le territoire de la Municipalité* est disponible au bureau de la Municipalité situé au 1589, rue Principale, à Saint-Adrien (Québec) J0A 1C0, aux heures ordinaires d'affaires et copie pourra en être délivrée moyennant le paiement des droits exigibles selon le tarif prescrit.

Ce règlement entre en vigueur à la date de la publication du présent avis.

Donné à Saint-Adrien, ce 9 juillet 2025.

MARYSE DUCHARME, DMA

Directrice générale et greffière-trésorière